

2.J.T.G. IMMO
S.A.S. au capital de 1.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 16 RUE DE L'EGLISE - 54210 TONNOY
RCS NANCY 979 647 807

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2025

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 28 juin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour,

L'associée unique de la société,

La société « LE SAULE »,
Société par Actions Simplifiée au capital de 74.470 euros,
Dont le siège social est sis à TONNOY (54210) 16 rue de l'Eglise
Immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 522 535 301,
Représentée par Monsieur Jean-Philippe HOLDERBACH, Président,

La société « LE SAULE » étant également Présidente de la société « 2.J.T.G. IMMO »,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Décision à prendre en application de l'article L225-248 sur renvoi de l'article L227-1 du Code de Commerce sur l'éventuelle dissolution anticipée de la société et, en cas de dissolution, nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président.

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'associée unique, statuant en application de l'article L225-248 sur renvoi de l'article L227-1 du code de commerce, prononce la dissolution anticipée de la société, à compter de ce jour.

Cette décision est repoussée.

Compte tenu du résultat de ce vote, il est constaté qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la deuxième décision présentée.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et Présidente de la société.

La société « LE SAULE »
Représentée par Monsieur Jean-Philippe HOLDERBACH
Pour copie certifiée conforme
Le Président

